



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 août 2017

Bien démarrer avec les fonds et Sicav

Vous souhaitez diversifier vos placements en investissant sur des fonds et Sicav. Vous vous demandez comment procéder ? Voici quelques repères utiles.

Convaincu qu'il est possible d'obtenir de meilleurs rendements que ceux des placements garantis en prenant un peu de risque, vous avez décidé de valoriser votre épargne en diversifiant une partie en bourse. Les fonds et Sicav constituent une bonne solution pour les épargnants peu expérimentés.

Comment démarrer du bon pied ?

Faire le point avec un conseiller financier

La première démarche est de prendre rendez-vous avec un conseiller financier qui vérifiera avec vous votre projet d'investissement : est-il adapté à votre objectif d'épargne, à votre capacité à prendre des risques ? Il vous posera quelques questions pour lui permettre de vous délivrer un conseil adapté.

Mettre en œuvre votre investissement

Votre conseiller vous préconisera probablement une solution. Pour mieux dialoguer avec lui, voici quelques principes à connaître.

INFO PLACEMENTS : COMMENT BIEN DÉMARRER AVEC LES FONDS ET SICAV ?

Vous « partez de zéro »

Si vous ne disposez d'aucune épargne financière, vous pouvez opter pour un fonds déjà diversifié, parfois appelé « profilé » ou « piloté ». Le principe : vous programmez chaque mois un investissement d'un montant fixe (50, 100, 500 euros, selon votre capacité d'épargne) sur un fonds dont le niveau de risque (sa tendance à fluctuer) est défini à l'avance (de plutôt « prudent » pour un risque faible à « dynamique » pour un risque plus élevé). C'est un placement « clé en main » : il évolue chaque mois sans que vous ayez besoin de vous en occuper.

**Focus : le mandat de gestion**

Confier à un professionnel le soin de gérer un capital peut être une solution, notamment s'il est relativement important.

> [En savoir plus sur le mandat de gestion](https://www.amf-france.org/fr/le-mandat-de-gestion) URL = [https://www.amf-france.org/fr/le-mandat-de-gestion].

Vous disposez d'un capital à investir

Plusieurs options s'offrent à vous. Si vous ne souhaitez pas gérer vous-même cet investissement, vous pouvez investir votre capital sur un fonds diversifié « clé en main », comme pour les investissements réguliers.

Vous pouvez aussi décider de faire vos choix d'investissement vous-même en considérant que vous avez le temps et l'expérience nécessaires. Dans ce cas, il vous appartient de répartir votre épargne sur différents fonds et Sicav, que vous aurez choisis, en essayant de diversifier vos investissements. Vous devrez également faire évoluer la répartition de vos investissements en fonction du potentiel (rendement et risque) que vous attribuerez à chaque investissement.

Quel que soit votre choix, investir sur un fonds « clé en main » ou via plusieurs fonds, restez attentif à leur évolution, leurs performances et vérifiez régulièrement que votre investissement est toujours adapté à votre situation financière et à votre besoin.

**Focus : investir progressivement pour réduire le risque**

Même si vous disposez déjà d'un capital à investir, investir régulièrement vous permettra de réduire les fluctuations de votre investissement. Une façon également de ne pas risquer d'investir tout votre argent juste avant une baisse importante.

En savoir plus

📄 Fiche pratique : investir dans un fonds ou une Sicav

Mots clés

PRESTATAIRES FINANCIERS

MANDAT DE GESTION

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

PLACEMENTS COLLECTIFS

07 mars 2022

Les frais des fonds et
Sicav



GUIDE ÉPARGNANT

PLACEMENTS COLLECTIFS

27 novembre 2017

Pourquoi et comment
investir en fonds et
Sicav ?



ARTICLE

BIEN INVESTIR

08 juillet 2016

Comment bien
diversifier un
investissement ?



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02